

MAIRIE DE DAMBENOIS



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 4 MARS 2015

Le mercredi quatre mars deux mille quinze, le Conseil Municipal de Dambenois s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur Luc SOMMER, Maire.

Convocation du 24 février 2015.

Présents : MMES Corinne ANILE, Séverine BESTEIRO, Anny CHAILLET, Emmanuelle PERNOT, Brigitte VILLANI, MM. David BALON, Marcel GRABER, Michel KOBEL, Bernard NUSSBAUMER, Michel PAGE, Philippe POURCHET.

Absents excusés : MM. Alexandre HUSSARD donne pouvoir à M. Luc SOMMER et Serge VOLLMER

Secrétaire de séance : M. David BALON

Approbation du compte rendu de la séance du 10 décembre 2014.

DELIBERATIONS

1 – Vote du compte administratif et compte de gestion 2014 :

Le point est confié à Monsieur Bernard NUSSBAUMER, adjoint en charge des finances, le Maire quitte la séance.

. La section de fonctionnement fait apparaître un excédent de clôture d'un montant de 248 687,15 €

. La section d'investissement fait apparaître un déficit de clôture de 243 457,14 €

	2014	RECETTES	DEPENSES	RESULTAT DE L'EXERCICE	RESULTAT REPORTE	RESULTAT DE CLOTURE
Réalisations	Section de fonctionnement	368 653,70 €	356 002,46 €	12 651,24 €	236 035,91 €	248 687,15 €
	Section d'investissement	703 090,09 €	634 140,36 €	68 949,73 €	-312 406,87 €	- 243 457,14 €
	Budget total	1 071 743,79 €	990 142,82 €	81 600,97 €	-76 370,96 €	5 230,01 €
Reste à réaliser	Section de fonctionnement	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	Section d'investissement	381 686,24 €	39 032,03 €			
	Budget total	381 686,24 €	39 032,03 €	342 654,21 €	0 €	0 €
Budget total (réalisations et reste à réaliser)		1 453 430,03 €	1 029 174,85 €	424 255,18 €	-76 370,96 €	347 884,22 €

Vu le rapport de présentation du compte administratif 2014,
CONSIDERANT que celui-ci est en concordance avec le compte de gestion du même exercice établi par le Trésorier de la commune,
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :
ADOPTE le compte administratif 2014,
ADOPTE le compte de gestion du Trésorier en tout point conforme dans ses résultats avec le compte administratif 2014,
à 12 voix pour le Maire ne prenant pas part au vote.

2 – Affectation du résultat :

Le compte administratif 2014 présente un excédent de fonctionnement de 248 687,15 € et un déficit d'investissement de 243 457,14 €.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter cet excédent de fonctionnement en recettes de la section de fonctionnement à l'article 002 (résultat de fonctionnement reporté). Quant au résultat d'investissement négatif, il sera repris en dépenses de la section d'investissement à l'article 001 (résultat d'investissement reporté).

3 - Modification des limites d'agglomération sur la RD 209 avec déplacement des panneaux d'agglomération :

Considérant que pour mettre en cohérence la réglementation avec l'évolution des aménagements urbains sur la Route Départementale n° 209 (rue d'Allenjoie), il est nécessaire de fixer de nouvelles limites d'agglomération,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- de modifier lesdites limites à hauteur des dernières bandes rugueuses,
- de déplacer les panneaux d'agglomération en conséquence,
- d'autoriser le Maire à signer tous les documents s'y rapportant et nécessaires à la réalisation de cette opération.

4 – Service missions temporaires du Centre de Gestion - Convention :

Le Centre de Gestion du Doubs a créé un service de remplacement, afin de pallier l'absence momentanée de fonctionnaires territoriaux ou pour des besoins occasionnels.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, donne son accord et autorise le Maire en cas de besoin de recourir à ce service mis en place par le Centre de Gestion du Doubs.

4 – Demande de subvention classe de mer :

Jérémy PRINCE, enseignant en classe de CE1 – CE2 à Dambenois a lancé un projet concernant une classe de mer pour la fin d'année scolaire. Elle se déroulera du 15 au 19 juin au Pradet (Var) pour 25 élèves.

Au programme : Découverte du milieu marin au travers de différentes activités menées au bord de l'eau, art sur la plage, pêche à pied, observation de la faune,

découverte de la flore méditerranéenne, visite d'un port, d'une mine, randonnée sur les traces des grands navigateurs, atelier nœuds marins.

Une tombola au mois de décembre a permis de recueillir 1200 €, les bénéfices du spectacle de magie du 21 mars seront intégralement reversés à la classe afin de réduire au maximum le coût de ce projet qui s'élève à presque 8000 €.

Jérémy PRINCE a sollicité les conseils municipaux d'Allenjoie, Brognard et Dambenois pour obtenir une aide afin de réduire le coût des familles.

Le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité d'allouer une somme de 500 € à la Coopérative Scolaire pour soutenir les parents d'élèves.

5 – Gratification médaille d'honneur du travail :

Vu le décret n°84-591 du 4 juillet 1984 modifié par décret n° 2000-1015 du 17 octobre 2000 relatif à la médaille d'honneur du travail, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la possibilité de fixer une gratification liée à l'attribution de la médaille d'honneur du travail pour les employés communaux.

La médaille d'honneur du travail est une décoration, qui est destinée à récompenser l'ancienneté des services effectués par tout fonctionnaire.

Cette distinction est décernée deux fois par an à l'occasion du 1^{er} janvier et du 14 juillet.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, après en avoir délibéré :

DECIDE que le montant sera versé en rapport avec les échelons, comme suit :

- . médaille d'argent 20 ans : 270 €
- . médaille de vermeil : 30 ans : 285 €
- . médaille d'or : 35 ans et plus : 300 €

DIT que la dépense en résultant sera imputée au budget communal.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

Programme travaux d'investissement à prévoir :

- Réfection totale du chemin de l'écluse

Le Maire a sollicité les services de PMA pour l'étude et le chiffrage des travaux. Une convention sera ensuite établie. Il précise que les travaux de voirie sont subventionnés par l'Etat à environ 25 %. Un dossier de demande de subvention DETR sera déposé courant 2015.

- Chemin du gaz

Sachant que GRDF prend à sa charge 50 % de la facture EUROVIA pour la reprise du chemin d'accès au poste GDF, il restera 4934 € TTC à payer par la commune. Ces travaux pourront commencer après le 15 avril (vote du BP).

- Etude accès PMR (Personne à Mobilité Réduite) dans les bâtiments communaux
- Concernant cette étude qui devra être déposée pour la mi-septembre, la DDT (Direction Départementale des Territoires) propose de nous conseiller. Le délai pour ces modifications est reporté pour 2018.

- Présentation du devis de l'entreprise PRETRE pour le remplacement des abat-sons au Temple

Suite à l'intervention annuelle pour l'entretien des cloches et de l'horloge du temple, le technicien a constaté que les abat-sons du clocher sont pourris. Ces lames de volets risquent à tout moment de tomber sur les passants. Le devis envoyé s'élève à 12 650 € HT.

Philippe POURCHET demande qu'un autre devis soit établi. Il décide de contacter un ébéniste pour le remplacement de ces lames en chêne.

Le Maire précise qu'il est possible de demander une subvention sénatoriale pour ces travaux.

PADD (Projet d'Aménagement et de Développement durables)

Philippe POURCHET résume les grandes lignes du PADD élaboré par l'Agence d'Urbanisme et la commission communale du PLU

Un PADD est un document obligatoire, complémentaire au règlement et au rapport de présentation du Plan Local d'Urbanisme (PLU). Ce document porte son engagement national pour l'environnement dit « Grenelle II ».

Il expose l'expression politique de la volonté municipale d'aménagement et d'urbanisme pour les années à venir (espaces naturels, agricoles et forestiers de la Commune).

Il doit être compatible avec le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) approuvé par PMA en 2014.

Dambenois profite d'une position privilégiée au cœur de l'Aire Urbaine (Belfort – Montbéliard - Héricourt – Delle) et en plus se situe à proximité des nouveaux équipements (gare TGV, Hôpital, Université...). De ce fait, la Commune souhaite assurer son développement dans les 15 prochaines années.

La volonté municipale serait d'atteindre la barre des 900 habitants tout en conservant une croissance de 0,8 % par an.

Dambenois aspire à diversifier son parc de logements (logements pour célibataires ou pour les ménages sans enfants, pavillons adaptés pour les séniors...)

La Commune se réserve la possibilité d'accueillir un développement commercial de proximité au centre et le long de la RD 209.

Afin de relier les quartiers entre eux, la Commune envisage de développer des liaisons douces piétonnes et cyclables pour faciliter l'accessibilité aux différents quartiers et aux différents équipements en prolongement du nouvel aménagement du centre village.

Les équipements d'Aire Urbaine à proximité de Dambenois vont engendrer davantage de circulation d'où les aménagements des 4 entrées du village et une réflexion sur la réorganisation complète du réseau de transport en commun à court terme.

La commune souhaite également des connexions douces entre le village urbanisé et les espaces naturelles qui l'entourent (forêt, Savoureuse, étangs...)

Avant tout la commune souhaite préserver son identité rurale (fermes) et conserver l'espace naturel des grands champs et la plaine inondable des étangs de la Savoureuse.

Afin de préserver son cadre naturel, la commune de Dambenois souhaite maîtriser le paysage urbain en limitant les emprises excessives.

Elle veut poursuivre sa politique de développement de lotissements.

Enfin la commune de Dambenois exprime son intention de gérer ou prendre en compte les risques et les nuisances potentiels dans son document d'urbanisme afin de protéger ses habitants et son environnement.

Permanences élections départementales des 22 et 29 mars 2015

Etablissement des plannings du bureau de vote.

Feu d'artifice 2015

L'an passé, la formation des artificiers a été annulée suite à un gros orage. Philippe POURCHET demande qu'une nouvelle séance soit programmée en 2015. Un mail sera envoyé à Bernard JOLY / PYRAGRIC. La commande pour le feu sera décidée au prochain conseil. Auparavant voir Pierre DUBAIL, Président de la MPT pour l'organisation de la Fête Nationale.

Toiture de la Mairie

Des moisissures ont été observées dans le bureau du Maire et le couloir de la Mairie. Suite à son intervention, la Société SCHERTZINGER propose de recouvrir les plaques en amiante de la toiture. Le coût est estimé à 15 662 € HT.

Benne tracteur :

Le Maire signale que l'ancienne lame à neige est reprise par Mr JARDINAGE pour un montant de 250 €. La benne basculante pour le tracteur leur est commandée, elle nous sera facturée 353 € TTC.

Achat de matériel :

Luc SOMMER a proposé aux Maires d'Allenjoie et de Brognard d'acquérir du matériel utilisé ponctuellement comme un groupe électrogène, un radiateur à bain d'huile ou un broyeur à branches permettant ainsi le prêt entre les 3 communes.

MPT :

Un détecteur de présence (jusqu'à 22 h 30) a été installé par l'entreprise MANZINALI sous le toit de la MPT afin d'éclairer à la nuit tombée le chemin piétons reliant la rue de la Mairie à la rue de Brognard.

Nettoyage du village :

Rendez-vous Samedi 11 avril à 9 heures devant la Mairie.

Séance levée à 21 h 45

Le Maire,
Luc SOMMER

